

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adhésion à l'Institut de l'économie circulaire

Rapporteur : Florence Presson

Soucieuse de protéger l'environnement, la ville de Sceaux s'est engagée dès les années 1970 à réduire la production des déchets à la source et à promouvoir leur valorisation par réemploi ou recyclage. Les résultats ont montré une implication relativement forte des Scéens en matière de tri de leurs déchets.

Les enfants des écoles ont été sensibilisés à cette démarche en participant à des actions en matière de tri ainsi qu'à une action expérimentale et remarquable contre le gaspillage alimentaire.

La Ville a également été pionnière dans la mise en œuvre de dispositifs tels que Autolib et, là encore, l'adhésion des Scéens s'est révélée particulièrement forte ; l'augmentation rapide des abonnements souscrits a encouragé d'autres collectivités à adhérer à la démarche, renforçant de ce fait le réseau du service.

La journée de la nature, organisée en octobre 2015, a permis de présenter de nombreux exemples d'économie circulaire et de confirmer l'intérêt de nombreux Scéens pour une approche de la consommation différente.

Le Conseil local du développement durable de Sceaux a accepté de contribuer aux réflexions en la matière par la création de groupes de travail dont l'un porte sur un projet de Repair café.

Un intérêt de plus en plus marqué s'exprime ainsi pour de nouvelles formes de consommation, caractérisées par une priorité donnée à l'usage plutôt qu'à la possession personnelle d'objets.

Face à ces évolutions pour une économie de la fonctionnalité, la Ville se propose d'approfondir sa démarche en s'inscrivant dans un réseau d'échange et de partage.

Selon la définition du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, l'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Il est donc proposé au conseil municipal que la Ville adhère à l'Institut de l'économie circulaire.

Cette association constitue, en vertu de l'article 2 de ses statuts un centre national de réflexion, de mutualisation, d'échanges et d'information visant à la promotion d'une économie circulaire en France et en Europe. Elle rassemble des responsables politiques, dirigeants d'entreprises, experts, universitaires pluridisciplinaires, collectivités, etc...

Les objectifs de l'Institut de l'économie circulaire sont de :

- fédérer et impliquer tous les acteurs et experts concernés dans une démarche collaborative ;
- mutualiser les compétences et ressources, de manière à mener des réflexions collectives sur les sujets associés à l'économie circulaire ;
- faciliter les échanges de savoir et d'expérience entre tous les experts et acteurs impliqués
- promouvoir et dynamiser la recherche, l'expérimentation et le développement de solutions innovantes sur l'économie circulaire ;
- faciliter la création de synergies entre les acteurs afin de favoriser l'émergence de projets multipartites,
- communiquer et former afin d'assurer la promotion de l'économie circulaire et améliorer ainsi sa compréhension par le plus grand nombre,
- participer à l'évolution législative et réglementaire en faveur de la dynamisation de l'économie circulaire.

L'association se déclare lieu de concertation indépendant de tout parti politique en France et en Europe.

Le montant de l'adhésion s'élève à 500 € dont 250 € de droit d'entrée pour la première année, puis 250 € les autres années.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider l'adhésion de la Ville à l'Institut de l'économie circulaire et de désigner M.en qualité de représentant de la Ville au sein de cette structure.